

délai déterminé et court, tandis que dans le présent cas les circonstances ont rendu la chose impossible. Dans le cas des funérailles dont nous nous occupons présentement, on croyait d'abord que le délai dans lequel les préparatifs devaient être faits était très court. Non seulement le délai était très court mais au bout de quelques jours ceux qui étaient chargés des préparatifs apprirent que la date même était incertaine. Ils ne savaient pas précisément à quelle date ils devaient être prêts. On fut longtemps sans savoir d'une manière précise la date de l'arrivée du navire à Halifax. Le résultat de cette incertitude fut qu'il fallut hâter les préparatifs des funérailles ; et ayant très peu de temps à leur disposition et ne sachant pas exactement quel délai ils avaient ils ne purent pas surveiller le coût des préparatifs aussi soigneusement que s'il se fût agi d'une opération commerciale ordinaire. Le grand souci de l'officier chargé de l'affaire était que les préparatifs fussent prêts pour l'arrivée du navire. Le retard apporté à l'arrivée du navire dut naturellement avoir pour effet d'augmenter dans une certaine mesure les dépenses, à mesure que les jours s'écoulaient, et par conséquent il est possible qu'elles aient été un peu plus élevées que si le retard eût été plus court. M'étant trouvé à Halifax durant tout le temps consacré à ces préparatifs, je puis confirmer ce qu'a dit le ministre des Finances, savoir, qu'aucun de ceux qui ont pris part à ces préparatifs funéraires à Halifax, n'a fait de dépenses inutiles dans le but d'exercer du patronage. Je veux aussi faire remarquer que, vu la nature particulière de ces préparatifs, les officiers du département des Travaux publics qui en avaient la charge ne pouvaient se procurer une estimation du coût d'aucune chose. Il ne pouvait pas en être autrement. Il fallait faire certains préparatifs, décorer de draperies l'intérieur et l'extérieur de certains édifices ; et lorsque l'officier entrait dans un édifice et l'examinait il lui était impossible de dire ce que coûterait la décoration de cet édifice.

De fait je crois pouvoir dire que lorsque les travaux commencèrent on ne savait pas exactement ce que l'on ferait, et que les préparatifs augmentèrent probablement à mesure que le temps avançait. Je puis assurer à l'honorable député de l'Île du Prince-Edouard (M. Davies) que tous les préparatifs faits à Halifax pour les funérailles furent d'un goût parfait, qu'on n'essaya nullement d'établir un faste extraordinaire ou inaccoutumé. Tous les préparatifs que l'on fit ne furent que la continuation des honneurs déjà rendus au Canada et à feu sir John Thompson, par Sa Majesté et par le gouvernement anglais. Je crois donc que la Chambre en général sera d'opinion que le comité doit voter ce crédit, sujet à la révision des comptes que l'on est à faire, comme l'a dit le ministre des Finances, et après laquelle les comptes raisonnables devront seuls être payés.

M. FRASER : Ayant assisté aux funérailles de feu sir John Thompson, je dois dire que le fait même, qu'il faut reviser les comptes et en réduire le montant est, selon moi, la meilleure preuve du caractère extravagant de ces funérailles.

M. FERGUSON (Leeds et Grenville) : Les comptes ont été faits par les avocats les plus respectables du pays.

M. FRASER : Je sais que les médecins préparent la circonstance, mais j'ignorais que les avocats

fussent appelés à assister aux funérailles. J'allais dire que je serais le dernier à critiquer des funérailles convenables faites à l'ancien premier ministre. Bien que je fusse opposé à cet homme d'Etat distingué, mes relations avec lui étaient d'une nature telle que je serais le premier à approuver des funérailles publiques faites en son honneur. Mais dans ces funérailles publiques on aurait dû tenir compte de deux faits ; on aurait dû d'abord tenir compte de ses goûts, qui étaient simples, et ensuite songer au pays que nous habitons. Je dois dire que cet homme d'Etat distingué aurait été lui-même le premier à objecter aux dépenses qui furent faites. Je ne m'érige pas en juge de ce que devrait coûter une démonstration de ce genre, mais je sais que les édifices provinciaux, où furent exposés les restes mortels du défunt, ne paraissent pas aussi bien, il s'en faut de beaucoup, après qu'on eut dépensé \$6,000 à \$7,000 pour les décorer, que si l'on eût dépensé \$1,000 pour cet objet. Mais la lumière du jour y faisait complètement défaut. En entrant là à 9 heures, on voyait 70 à 80 lampes électriques. A mon avis je ne crois pas que cela convint à la circonstance. Mais il y a une autre considération : c'est trop de dépenser \$25,000 pour les funérailles de n'importe quel personnage dans n'importe quel pays. Lorsque mourut sir Walter Scott, un des écrivains les plus distingués de la Grande-Bretagne, on demanda à lord Althorpe de lui faire des funérailles publiques, et quelle fut sa réponse ? Il dit qu'il ne connaissait personne dans la Grande-Bretagne à qui le peuple anglais dût faire des funérailles publiques. Il repoussa l'idée de dépenser autant d'argent pour une idole d'argile, et crut que la somme que l'on dépenserait pour les funérailles devait être donnée à sa veuve.

Je crois que c'est Fox qui refusa de consentir à ce que l'on votât un crédit pour les funérailles de Pitt, mais il consentait à ce que ses dettes fussent payées. Bien que je n'eusse pas objecté, à ce qu'un montant convenable fût dépensé pour les funérailles de sir John Thompson, je dis que la dépense de \$25,000 dans un pays démocrate comme celui-ci, dont la population n'est que de 5,000,000 d'habitants constitue le précédent le plus mauvais que l'on pût créer. \$25,000 pour les funérailles d'un seul homme, pour une seule démonstration ; toutes ces draperies et tout ce faste ! J'ai examiné certains item des comptes, comme l'ont sans doute fait d'autres membres de cette Chambre, et je dois dire qu'à mon avis quelques-uns d'entre eux n'étaient pas convenables. Le gouvernement aurait dû veiller à ce que les décorations, tout en étant en rapport avec les services précieux rendus par l'ancien premier ministre, ne fussent pas d'une nature extravagante. Que va penser le public ? Bien que les paroles du leader de la Chambre doivent, je crois, trouver un écho dans le cœur des citoyens du Canada, que devons-nous penser quand on a employé dans cette occasion, vingt mille verges d'étoffe, et qu'on ne peut trouver, autant que je puis voir, qu'on ait crédité le gouvernement d'un seul dollar pour l'étoffe après que l'on s'en fût servi ?

M. FOSTER : Si mon honorable ami veut bien me le permettre, je vais répondre immédiatement à cette remarque. L'étoffe qui avait été employée sans être endommagée fut remise dans plusieurs cas, et la valeur de ce qui avait été remis fut déduite